

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 20 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 16/05/2024

Date de publication : 28/05/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Arnaud AUBAULT, Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine DENIEL

<< >>

AFFAIRE 2024.014 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DE TRAVAUX PORTANT SUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE LE LONG DE LA VC2 ET AU NIVEAU DU GIRATOIRE DES CHARRIERES

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé le 26 septembre 2023 avec le bureau d'études A'DAO URBANISME pour la création d'une liaison cyclable et des travaux d'aménagements de sécurité le long de la VC2 et sur le giratoire des Charrières.

Le projet consiste ainsi à :

- Réinterroger le régime de priorités à droite
- Créer une voie verte
- Réaliser des aménagements de sécurité visant à faciliter les traversées et les insertions des piétons et des cyclistes, et créer une continuité cyclable dans le giratoire des Charrières

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au moment de la remise de l'Avant-Projet (AVP) se décompose de la manière suivante :

Travaux	Estimation en € H.T.
TRAVAUX DE VOIRIE	522 079,50 €
REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES	49 050,00 €
TOTAL HT	571 129,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'Avant-Projet pour les travaux de création d'une liaison cyclable et d'aménagements de sécurité le long de la voie communale n°2 et au niveau du giratoire des Charrières.

VALIDE le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre en phase AVP, qui s'élève au total à 571 129,50 € HT, soit 685 355,40 € TTC.

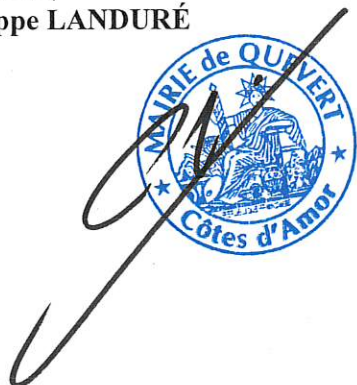
VALIDE les honoraires du maître d'œuvre, pour un montant de 29 046,65 € HT, soit 34 855,98 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution du marché de travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Quivert, Côtes d'Amor. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MUNICIPALITE de QUIVERT" at the top and "Côtes d'Amor" at the bottom. A large, dark handwritten signature is written over the seal.